

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•							
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A								
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B								
	H-6 : Maison mobile								
	C : COMMERCE								
	C-1 : De voisinage								
	C-2 : De quartier								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Local								
	C-5 : Régional								
	C-6 : Grande surface								
	C-7 : Divertissement								
	C-8 : D'amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A								
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B								
	C-12 : De faible nuisance								
	C-13 : De forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel								
	P-2 : Service public								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture		(2)						
	A-2 : Élevage			(2)					
	A-3 : Élevage en réclusion				(2)				
A-4 : Service et transformation									
A-5 : Consolidation résidentielle									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•	•	•	•				
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	/	/	/				
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4/10	/	/	/				
	Largeur minimale (m)	9/7	/	/	/				
	Profondeur minimale (m)	8/8	/	/	/				
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	72/56	/	/	/				
	MARGES								
	Avant minimale (m)	9	9	9	9				
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2				
	Latérales totales minimales (m)	5	5	5	5				
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6				
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	(1)	(1)	(1)	(1)					
Profondeur minimale (m)	(1)	(1)	(1)	(1)					
Superficie minimale (m ²)	(1)	(1)	(1)	(1)					
DIVERS									
PIIA									
PAE									
Notes particulières	(3)	(3)	(3)	(3) (5)		(4)			
NOTES								Amendements	
(1) Voir les articles 61 et 62 du Règlement de lotissement (2) Voir les dispositions de la section 2 du chapitre 10 du Règlement de zonage (3) Voir les dispositions de la section 1 du chapitre 12 (4) Voir la section 6 du Chapitre 10 (5) Voir les dispositions de la section 9 du chapitre 10								No. Régl.	Date
								2008-09 ³	2009-06-22

¹ (article 2.13.3, règlement 2008-09, annexe « BB » et procès-verbal de correction numéro 1)